

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

1. Vue d'ensemble

1.1 La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise de l'éducation d'une ampleur sans précédent. Même dans un scénario optimiste de redressement économique rapide en 2021, on s'attend à une forte baisse du financement de l'éducation. Avec plus de 1,2 milliard d'enfants non scolarisés dans les pays en développement — qui sont déjà confrontés à une grave crise de l'apprentissage — la question n'est pas seulement de savoir quand les enfants retourneront à l'école mais combien d'enfants *ne retourneront pas* à l'école et à quoi ressembleront les systèmes éducatifs de demain. L'expérience de la fermeture des écoles pendant l'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2014 montre que ce sont les filles et les enfants défavorisés qui sont généralement les plus touchés. La pandémie risque d'annuler plusieurs décennies de progrès sur le plan du développement. Et le risque le plus grave du point de vue du PME, c'est que les inégalités se creusent dans le domaine de l'éducation, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Mais la crise offre également la possibilité de reconstruire en mieux - de réimaginer l'éducation et, par exemple, de consolider et reproduire à plus grande échelle certaines méthodes novatrices de téléenseignement qui ont été mises en place pour inclure les enfants marginalisés.

1.2 Le PME n'a ménagé aucun effort pour aider les pays en développement à atténuer l'impact des fermetures d'école. Nous avons collaboré avec l'UNICEF pour mobiliser son réseau de bureaux de pays afin d'apporter rapidement aux pays une nouvelle assistance financière et les aider à élaborer des plans de riposte et de redressement. En l'espace de quelques semaines, nous avons mis sur pied le guichet de financement accéléré COVID-19, qui a été approuvé lors d'une réunion extraordinaire du Conseil. Le Secrétariat s'est rapidement adapté aux méthodes de télétravail imposées par la pandémie en recourant à de nouvelles technologies et formes de collaboration qui permettent de

maintenir un haut niveau de productivité. Nous avons modifié nos processus internes d'évaluation et de suivi des financements, et sept jours après avoir reçu la première proposition, nous avons débloqué des fonds en faveur des pays partenaires pour les aider à répondre à la demande extraordinaire créée par la crise actuelle.

1.3 La réunion des ministres des pays en développement partenaires du PME convoquée par M. Sengeh au début du mois de mai est l'une des nombreuses réunions virtuelles transcontinentales auxquelles j'ai participé au cours des dix dernières semaines. Vingt ministres ont décrit leur expérience des réponses locales apportées à la fermeture des écoles et leurs projets pour l'avenir immédiat. Les points saillants et le compte rendu intégral de la réunion sont disponibles [ici](#). La réunion a également reçu une bonne couverture médiatique (cliquer [ici](#) et [ici](#)). J'ai aussi eu le plaisir de m'entretenir avec les ministres de plusieurs bailleurs de fonds et de prendre la parole lors de réunions organisées par nos collègues irlandais et canadiens, ainsi que lors d'une séance d'information à l'intention du Congrès des États-Unis et de la Conférence des ministres de l'Éducation de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture. Par ailleurs, Julia a organisé une réunion avec la Baronne Liz Sugg du Royaume-Uni et des jeunes participant à l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI) sur l'impact de la pandémie sur l'éducation des filles à travers le monde. Le PME a saisi toutes les chances d'attirer l'attention du grand public sur les graves répercussions de la pandémie. Lors d'un entretien avec le [Washington Post](#), j'ai évoqué le risque de voir des millions d'enfants ne jamais retourner à l'école, et j'ai parlé des défis que pose le téléenseignement avec [DevEx](#). Pour rappeler l'importance de placer la question de l'égalité des sexes au cœur de la riposte à la pandémie, j'ai rédigé un [éditorial](#) avec la présidente de Girls Not Brides, Faith Mwangi-Powell, et signé une [lettre de solidarité conjointe](#) de l'Union africaine avec Girls Not Brides, Rozaria Memorial Trust, Plan International et le Forum des éducatrices africaines (FAWE).

1.4 J'espère que vous avez pu assister ou prendre part au webinaire organisé le 3 juin sur le nouveau rapport d'évaluation sommative indépendante publié fin mai, qui vient enrichir la base de données factuelles créée grâce à notre programme de **suivi-évaluation**. Parmi nos autres publications récentes, je mentionnerai le rapport de synthèse des évaluations au niveau des pays publié en avril et le rapport sur les résultats 2020, publié en mai. Ce sont des références essentielles pour l'élaboration du nouveau plan stratégique.

1.5 En décembre 2019, le Conseil a pris une première série de décisions sur la prochaine stratégie quinquennale du PME. Le principal objectif de la réunion de juin est de mieux définir les éléments clés du plan. Malgré les difficultés rencontrées par certains, j'applaudis l'enthousiasme et le fort taux de participation des membres du Conseil et de leurs groupes constitutifs aux consultations et débats

que nous avons organisés pour remplacer la retraite prévue en mars. Consciente du temps que les ministres doivent consacrer aux fermetures d'école et aux programmes de continuité de l'apprentissage, je leur suis reconnaissante des efforts qu'ils déploient pour se réunir et formuler leurs vues communes sur la voie à suivre par le PME. Leur aide-mémoire est joint au document du Conseil sur le plan stratégique.

2. Le PME en action

2.1 Les gouvernements ont réagi avec enthousiasme à la création du **guichet de financement accéléré COVID-19**. Ils se sont félicités de la réponse souple et rapide du PME à la pandémie, et je tiens particulièrement à remercier toutes les équipes du Secrétariat pour leur diligence, leur dévouement et leur créativité. En se tenant prêt à se réunir rapidement, à prendre des décisions stratégiques et à déléguer ses pouvoirs d'approbation des financements, le Conseil a contribué pour beaucoup à l'efficacité des mesures prises.

2.2 La riposte du PME a commencé en mars avec l'octroi à l'UNICEF d'un financement d'urgence de 8,8 millions de dollars pour aider les pays à formuler des plans de riposte à l'impact de la pandémie sur l'éducation. Le financement a permis d'élargir le champ des activités de planification de la riposte, de communication sur la sécurité dans les écoles, d'échange de connaissances et de renforcement des capacités. Des pays comme l'**Afghanistan** et l'**Érythrée** ont élaboré des plans à court, moyen et long termes pour leurs systèmes éducatifs pendant et après la crise. Au **Laos** et au **Tadjikistan**, les ministères ont utilisé les financements pour organiser des débats avec leurs partenaires et assurer l'alignement et la coordination des différents acteurs participant à leur riposte. À **Haïti**, au **Nicaragua** et au **Togo**, les financements ont aidé à fournir du matériel informatique aux services ministériels pour permettre à leur personnel de travailler efficacement à domicile. Aux **Maldives**, le financement a servi à former les enseignants aux méthodes pédagogiques et aux techniques nécessaires pour enseigner à distance et trouver des moyens efficaces de rester en contact avec leurs élèves. Le **Zimbabwe** a imprimé des livres de contes pour enfants et la **République démocratique du Congo** a produit des cahiers d'exercices pour les écoles pré primaires, primaires et secondaires.

2.3 La pièce maîtresse de la riposte du PME est le guichet de **financement accéléré COVID-19**, créé pour aider les pays en développement à atténuer les perturbations immédiates et à long terme des services éducatifs. J'applaudis la décision prise par le Conseil la semaine dernière de porter le financement à 500 millions de dollars. Au **Mozambique**, le financement de 15 millions de dollars alloué par le PME aidera le ministère de l'Éducation à mettre sur pied une équipe de gestion de crise, à offrir des programmes d'enseignement par la radio, la télévision et Internet, et à assurer un soutien

psychosocial aux enfants souffrant de stress, d'anxiété et de traumatisme causés par la fermeture des écoles. Au **Rwanda**, le financement du PME, d'un montant de 10 millions de dollars, aidera à financer l'enseignement à la radio, à la télévision et sur le web, ainsi qu'une campagne publique visant à prévenir les violences sexistes et les grossesses précoces. Pour garantir que les pays bénéficient du partage des connaissances et des pratiques optimales, s'agissant notamment d'assurer l'apprentissage des filles et des enfants handicapés ou ayant des besoins spéciaux, j'ai également approuvé un **financement global** pour l'élaboration, la diffusion et l'adoption de méthodes d'apprentissage aux niveaux mondial et régional. Cette initiative sera conjointement mise en œuvre par l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale pour appuyer les plans de riposte des pays.

2.4 Au 1^{er} juin, dix financements ont été approuvés pour un montant total de 125 millions de dollars et 40 propositions, d'un montant total de 410,7 millions de dollars, étaient à l'étude. Treize pays ont également indiqué qu'ils envisageaient de présenter une requête de financement en juin, pour un montant total de 45,9 millions de dollars. On trouvera sur le [site web du PME](#) un récapitulatif des financements et des informations détaillées sur le programme, y compris des liens vers les plans nationaux de riposte du secteur de l'éducation à la pandémie de COVID-19.

2.5 Durant les premiers mois de l'année, avant les restrictions de voyage, je me suis rendue dans plusieurs pays partenaires. En février, j'ai participé à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation de l'**Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)**. C'était ma première visite dans la région et j'ai pu m'entretenir personnellement avec Didacus Jules, directeur général de l'OECO et membre du Conseil du PME, ainsi qu'avec les ministres de l'Éducation des partenaires du PME à la Dominique, Grenada, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le PME a alloué son premier financement régional pour appuyer le plan sectoriel de l'éducation des pays de la région. L'approche régionale de l'OECO vise à offrir une plateforme d'apprentissage mutuel et d'innovation pour faire face aux problèmes communs, faciliter la mobilité et créer davantage de débouchés pour les jeunes diplômés, ainsi que pour renforcer le soutien mutuel et la résilience face aux chocs. Le PME est heureux d'apporter une assistance technique et financière supplémentaire pour renforcer les mécanismes de coordination dans la région.

2.6 En **Ethiopie**, j'ai rencontré le président, le vice-premier ministre, le ministre de l'Éducation et le ministre d'État des Finances pour examiner les succès remportés et les difficultés rencontrées dans la réforme du système éducatif. J'ai été impressionnée par la ferme volonté du gouvernement d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer sa qualité. Lorsque l'Éthiopie est devenue membre du PME en 2004, moins de 50 % des enfants du pays étaient scolarisés dans le primaire, et ceux qui allaient à l'école ne recevaient pas une éducation de qualité. Aujourd'hui, 85 % des enfants éthiopiens vont à l'école primaire. Avec la Banque mondiale en tant qu'agent partenaire, l'appui du PME à

l'Éthiopie privilégie les interventions qui sont essentielles pour améliorer l'environnement éducatif — former les enseignants, fournir du matériel d'apprentissage efficace et élaborer des programmes d'études pertinents. Selon une évaluation nationale de l'apprentissage, le niveau d'aptitude des élèves dans toutes les matières a augmenté de 57 % entre 2011 et 2015 (en 4^e et 8^e année d'études). À Addis-Abeba, en mars, j'ai également rencontré Sarah Agbor, Commissaire de l'**Union africaine**, et Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la **Commission économique pour l'Afrique de l'ONU**, pour examiner les moyens d'approfondir et de formaliser nos relations et rechercher des possibilités de mobilisation et de collaboration technique. Nos entretiens ont porté sur l'enseignement à distance et la numérisation pour atteindre les groupes vulnérables, en particulier les filles, le déploiement des innovations, les moyens novateurs de mobiliser des financements au niveau national, et la préparation des systèmes éducatifs africains aux chocs.

3. Renforcer les prestations

3.1 Au cours des dernières années, le PME a adopté plusieurs stratégies pour renforcer ses mécanismes d'exécution et élargir son champ d'action. Ces stratégies comprennent un programme complet de réformes, connu sous le nom de Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, visant à mobiliser des financements supplémentaires, à améliorer l'échange de connaissances et le développement des biens publics mondiaux et à promouvoir la transparence, la responsabilité et la mobilisation sociale, entre autres objectifs. Ces instruments sont aujourd'hui en place et opérationnels.

3.2 Le **mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX)** du PME, qui est géré par le Centre de recherches pour le développement international, permet de mettre en commun les compétences, les innovations et les connaissances des partenaires du PME. Suite à un appel à propositions lancé au quatrième trimestre de 2019, un Groupe d'évaluation indépendant a sélectionné [12 projets](#) représentant un budget total de 24 millions de dollars, parmi lesquels un projet d'adaptation et de déploiement à grande échelle de méthodes de formation professionnelle des enseignants au Ghana, au Honduras et en Ouzbékistan, et un projet portant sur l'utilisation de la technologie pour améliorer l'alphabétisation dans les pays du Sud. Les investissements du PME contribueront à combler le déficit de biens publics mondiaux dans le secteur de l'éducation et, à terme, aideront les pays partenaires à créer des systèmes éducatifs plus solides. Grâce aux [quatre centres régionaux KIX](#) mis en place au premier trimestre de 2020, les pays partenaires pourront se réunir pour partager leurs informations, leurs innovations, leurs défis et leurs meilleures pratiques. Des appels à propositions régionales de KIX seront lancés dans les mois à venir. L'accent sera mis sur le renforcement des dimensions Égalité des sexes dans les propositions régionales et sur la riposte à la pandémie de COVID-19. Pour être admissibles, toutes les demandes doivent indiquer

dans quelle mesure elles tiennent compte des questions de genre et s'attaquent au problème des inégalités entre les sexes. En outre, la plateforme numérique du KIX sera lancée en juillet et deviendra pleinement opérationnelle en octobre.

3.3 L'éducation à voix haute, mécanisme géré par Oxfam IBIS, continue d'aider la société civile à agir et influencer sur la formulation des politiques éducatives afin de mieux répondre aux besoins des populations, notamment les groupes vulnérables et marginalisés. L'éducation à voix haute a alloué des financements à cinquante-quatre coalitions nationales pour l'éducation au premier trimestre de 2020, pour un montant total de 13,5 millions de dollars, afin de soutenir leur participation à la planification, au dialogue, au suivi et à la responsabilisation dans le secteur de l'éducation. Les programmes seront adaptés pour appuyer les ripostes nationales à la pandémie de COVID-19 qui tiennent compte des perturbations des systèmes éducatifs. Un nouvel appel à propositions de financements pour la responsabilité sociale et la transparence dans le secteur de l'éducation nationale est en cours ; les notes de synthèse doivent être présentées le 19 juin 2020. On trouvera de plus amples informations sur le site web de l'Éducation à voix haute (cliquer [ici](#)).

3.4 Le Fonds à effet multiplicateur du PME continue d'aider à mobiliser des financements en faveur de l'éducation auprès de divers partenaires. A cette date, plus de 200 millions de dollars ont été alloués à 22 pays partenaires, ce qui a permis de mobiliser un montant total de 781 millions de dollars de cofinancements auprès de 17 donateurs — soit un ratio brut de 3,9 dollars de nouveaux financements externes pour chaque dollar investi par le fonds à effet multiplicateur. Les allocations évoluent vers des requêtes de financement de haute qualité pour mettre en œuvre les programmes appuyés par le PME. Sur le montant total alloué, les 100,6 millions de dollars répartis entre 13 pays ont abouti à des requêtes de financement de bonne qualité. Le Secrétariat s'attend à recevoir une nouvelle manifestation d'intérêt pour accéder aux ressources restantes dans les semaines à venir. Si elle est approuvée, elle porterait les allocations totales du fonds à effet multiplicateur à plus de 225 millions de dollars américains.

3.5 Le PME continue à renforcer les partenariats existants et à établir des liens nouveaux dans le cadre de sa **Stratégie de collaboration avec les fondations privées**, notamment avec des plateformes philanthropiques mondiales et régionales comme le Réseau des fondations pour le développement de l'OCDE. Le Secrétariat collabore étroitement avec les fondations partenaires existantes et potentielles pour mobiliser d'autres financements par le biais du Fonds à effet multiplicateur du PME. Nous collaborons également avec l'initiative Transparence et responsabilité afin de répondre à l'intérêt manifesté par des fondations pour cofinancer le groupe de propositions de haute qualité soumises en réponse à l'appel lancé par l'Éducation à voix haute cette année et nous avons engagé un dialogue avec plusieurs fondations sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans

le cadre du KIX. Le PME coordonne également la riposte à la pandémie avec les fondations privées, notamment en mettant au point, avec le Groupe international des bailleurs de fonds pour l'éducation et L'éducation ne peut pas attendre, un outil qui assure le suivi des financements COVID-19 et recense les déficits et les possibilités de financement.

3.6 La **Stratégie de collaboration avec le secteur privé** a renforcé les liens entre les entreprises, les partenaires de développement et les pays partenaires. Dans le prolongement de la **Table ronde sur les solutions aux problèmes de données dans l'éducation**, la Fondation Tableau collabore avec la Gambie pour nettoyer 10 ans de données du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), et avec l'Éthiopie, conjointement avec le Center for Global Development, pour intégrer les données administratives sur l'éducation (élaboration d'une plateforme, formation sur la science des données et analyse). L'Institut de statistique de l'UNESCO supervise l'élaboration d'un guide de l'acheteur et de l'utilisateur pour le SIGE en partenariat avec le PME et avec les conseils des entreprises partenaires sur les moyens d'améliorer la passation des marchés pour le système, les prévisions concernant les progrès technologiques et la conception de questionnaires. Suite à la Table ronde, plusieurs entreprises partenaires ont indiqué qu'elles étaient prêtes à collaborer étroitement avec le PME pour relever les défis que posent les systèmes de données sur l'éducation à travers le monde. Nous sommes en contact avec le conseil juridique de la Banque mondiale pour réfléchir aux moyens de concrétiser ces partenariats (assistance en nature, fondée sur les compétences), mais n'avons pas encore été en mesure de trouver une solution réaliste. Nous espérons poursuivre le dialogue avec la Banque mondiale à ce sujet.

3.7 Le Secrétariat place les **données factuelles et les connaissances** au cœur de nos activités. Notre équipe technique a récemment achevé une série d'**études thématiques** internes sur les obstacles à surmonter, les défis à relever, les stratégies pour y faire face et les interventions du PME dans les pays partenaires dans six dimensions : systèmes d'évaluation de l'apprentissage, égalité des sexes, enseignants et enseignement, protection et éducation de la petite enfance, équité et inclusion, et données. Ces études, qui examinent l'alignement des investissements du PME avec les meilleures données disponibles et les approches prometteuses, seront publiées dans une série de fiches techniques en juin.

4. **Prendre systématiquement en compte les questions de genre**

4.1 Nous restons déterminés à progresser sur la voie de l'égalité des sexes, dans les activités du PME et en tant que priorité de notre action de plaider au niveau mondial. À cet égard, mon bureau exécutif continue d'assurer la **supervision pour les questions de genre**. Une responsable thématique principale pour l'égalité des sexes a rejoint le Secrétariat au premier trimestre de 2020

et une autre spécialiste de l'égalité des sexes est en cours de recrutement. Tous les membres du personnel du Secrétariat ont des objectifs à atteindre en matière d'égalité des sexes, qui sont énoncés dans leurs accords de projet, et une formation professionnelle en ligne est actuellement mise en place. Plus généralement, le Secrétariat s'emploie à **intégrer systématiquement la notion de genre** dans les opérations du PME dans les pays. J'en ai fait une priorité dans mon examen des requêtes au titre du guichet de financement accéléré COVID-19 et une attention particulière sera accordée aux requêtes de financement visant à atténuer les risques de grossesse précoce et de violence sexiste grâce à la sensibilisation des populations locales. Le Secrétariat veille à ce que les efforts de sensibilisation aux enjeux sexospécifiques soient au cœur de la riposte du monde de l'éducation à la pandémie, et portent une attention spéciale aux risques particuliers que font courir les fermetures d'écoles aux groupes marginalisés, notamment aux filles.

5. Renforcer le Partenariat : Mise en application d'un partenariat efficace

5.1 En 2017, le Conseil a lancé l'Étude pour un partenariat efficace afin de recenser et résoudre les problèmes liés au modèle opérationnel qui empêchent le Partenariat de fonctionner de manière optimale et de mettre en œuvre le plan stratégique 2020. Depuis, le Conseil a pris d'autres décisions autorisant des modifications essentielles dans les documents d'orientation pertinents et les processus au niveau des pays. Les mesures et recommandations issues de l'étude seront appliquées et prises en compte dans le nouveau plan stratégique 2025 et le nouveau modèle opérationnel. Le leadership et les capacités des pouvoirs publics feront l'objet d'une attention particulière et le système de sélection de l'agent partenaire sera modifié : avant l'examen des candidatures pour le rôle d'agent partenaire, le groupe local des partenaires de l'éducation examinera la manière la plus stratégique d'utiliser les financements du PME dans un contexte donné et précisera ce que cela signifie en termes de critères de sélection des agents partenaires.

5.2 Deux projets **pilotes** - le financement du ministère de l'Éducation/agence de coordination et l'autoévaluation du groupe local des partenaires de l'éducation - sont en cours mais seront sans doute retardés en raison de la pandémie. Les recommandations sur le plan stratégique formulées dans l'Étude pour un partenariat efficace sont prises en compte dans l'élaboration du plan et les [quatre principes de base pour un Partenariat efficace](#) adoptés par le Conseil en décembre 2018 fournissent des orientations générales pour l'élaboration du plan stratégique.

5.3 L'Étude pour un partenariat efficace a permis de **préciser les rôles, responsabilités et obligations dans la [Matrice de redevabilité](#)** et de réviser les mandats pour les rôles clés, et le Secrétariat s'emploie actuellement à informer les parties prenantes locales de ces modifications. Il met en place un portail web contenant des informations spécifiques sur chaque rôle qui doit être

lancé en juillet 2020. Il collabore également avec les différents partenaires pour qu'ils utilisent les documents du PME dans la formation et l'orientation de leur personnel. D'autres matériels de formation du personnel du Secrétariat sont également à l'étude. Cette approche reconnaît que les incitations et les obligations sont avant tout fonction des directives internes propres à chaque organisation.

5.4 Dans une deuxième phase de la stratégie de communication et de collaboration issue de l'Étude pour un partenariat efficace, d'autres messages sur les éléments du modèle au niveau des pays susceptibles d'évoluer par suite de la mise en œuvre du plan stratégique 2025 seront communiqués au rythme des nouvelles décisions de planification stratégique.

6. Résultats et impact

6.1 Conçue pour évaluer les progrès accomplis, l'apprentissage et le respect du principe de responsabilité, la **stratégie globale de suivi et d'évaluation** du PME a été approuvée en 2016. Elle prévoyait l'élaboration d'indicateurs pour le cadre de résultats, d'une base de données sur les indicateurs, d'un dispositif de suivi des financements, d'un ensemble d'évaluations programmatiques et au niveau des pays, et d'études thématiques, ainsi que la présentation de rapports annuels à leur sujet. La stratégie a été mise en œuvre comme prévu, à quelques modifications près, ce qui a permis d'effectuer une évaluation sommative indépendante cette année pour faciliter l'élaboration de la nouvelle stratégie du PME. Le Partenariat a pleinement mis en œuvre le programme de travail relatif au suivi-évaluation pour cette année, avec la publication des documents suivants : Rapport sur les résultats 2020, Rapport de synthèse des évaluations au niveau des pays, Évaluation du financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, études thématiques et Évaluation sommative indépendante. Les résultats d'ensemble donnent une idée des progrès réalisés par le PME en tant que partenariat dans la réalisation de ses objectifs et des domaines nécessitant des efforts plus concertés. Point tout aussi important, nous avons appris que notre prochaine stratégie devra faire une beaucoup plus grande place aux enseignements à tirer des données factuelles au niveau des pays — là où l'action se passe et où les mesures fondées sur des données factuelles feront une différence.

6.2 Le **Rapport sur les résultats 2020** est le quatrième de cinq rapports prévus pendant la période actuellement couverte par la stratégie. Il montre clairement que les pays partenaires du PME sont sur la bonne voie dans les domaines de l'accès à l'éducation, de l'équité et de l'apprentissage, mais qu'ils doivent avancer beaucoup plus vite. En moyenne, les filles sont à la traîne pour tous les indicateurs qui mesurent les acquis des filles et des garçons, et les écarts entre les sexes se resserrent lentement. Le PME joue un rôle important en contribuant à promouvoir l'équité, l'égalité entre les

sexes et l'inclusion dans l'éducation grâce à l'assistance technique et financière qu'il apporte à la planification et la mise en œuvre des plans sectoriels et par le biais de diverses initiatives à l'échelle mondiale et régionale, notamment dans les pays en situation de fragilité et de conflit. La qualité des revues sectorielles conjointes s'est considérablement améliorée en 2019 et le niveau de participation et d'inclusion des parties prenantes dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation a également progressé.

6.3 Le Rapport de synthèse des évaluations au niveau des pays, basé sur 28 études de cas réalisées et achevé en mars, apporte des enseignements importants sur les moyens d'améliorer les opérations du PME au niveau des pays. Les données factuelles présentées montrent que la qualité des plans sectoriels de l'éducation s'est améliorée mais qu'il faut en faire beaucoup plus pour renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi des plans et mieux tenir compte des données recueillies. Le rapport montre également que l'alignement et l'harmonisation de l'appui des bailleurs de fonds au niveau des pays laissent à désirer. L'évaluation souligne la nécessité d'affiner considérablement le modèle opérationnel du PME au niveau des pays afin de mieux les aider à obtenir les résultats visés dans le secteur de l'éducation. De même, l'Évaluation du financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation note l'efficacité du PME au stade de la planification, mais également la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et la prise en compte des données factuelles recueillies pour améliorer les politiques et les programmes.

6.4 L'Évaluation sommative indépendante, réalisée sous la supervision du Comité indépendant d'évaluation et la conduite du Comité des stratégies et de l'impact, vient d'être achevée. Basé sur un examen approfondi des données tirées de la stratégie de suivi et d'évaluation du PME, sur d'autres rapports d'évaluation et ses propres données et comparaisons avec d'autres fonds mondiaux, le rapport donne un aperçu des points forts de la stratégie actuelle du PME et de son efficacité en tant que partenariat et organisation. Les résultats préliminaires de l'évaluation sommative indépendante ont été présentés lors d'un atelier tenu le 30 avril et ses conclusions finales ont été examinées par le Conseil lors d'un webinaire organisé le 3 juin.

7. Situation financière du PME

7.1 Le PME s'attend à une année record, en termes d'approbations de financements : la barre du milliard de dollars devrait être franchie en 2020. Nous anticipons certains retards dans la soumission des requêtes de financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, ainsi que des perturbations dans certains programmes en raison de la pandémie de COVID-19. Au 1^{er} juin, nous avons approuvé 612,7 millions de dollars de requêtes, ce qui dépasse déjà le montant total des approbations pour 2019 ; 125 millions de dollars de financements approuvés ont trait au coronavirus.

Des requêtes supplémentaires, d'un montant de 624 millions de dollars, ont également été reçues, dont 410,7 millions de dollars au titre du guichet de financement accéléré COVID-19. La décision du Conseil de porter à 500 millions de dollars le montant des ressources disponibles au titre de la pandémie de COVID-19 aura un impact considérable sur notre capacité de réponse à cette demande exceptionnelle, ainsi que sur le montant global des approbations et décaissements en 2020.

7.2 Le PME a démarré l'année 2020 dans une **situation financière stable**, et nous avons été en mesure d'utiliser nos avoirs en caisse pour répondre aux besoins urgents créés par la pandémie. L'approche suivie signifie que nous devons mobiliser de nouvelles ressources durant la prochaine période financière (2021-2025) pour couvrir les dernières années de décaissement des financements approuvés durant la période en cours. Si cette approche montre que le PME peut réagir rapidement en tant que partenariat et principal fonds mondial pour l'éducation, ce qui devrait améliorer les perspectives de reconstitution des ressources, elle fait également peser des risques supplémentaires sur notre situation financière. Un net raffermissement du dollar, des retards de versement des contributions des principaux bailleurs de fonds ou une réduction de leurs apports, ou bien des résultats de la reconstitution des ressources inférieurs aux attentes, limiteront les montants pouvant être alloués pendant le prochain plan stratégique et risquent d'obliger à appliquer des critères de sélection des programmes prioritaires. La plus grande vigilance est recommandée et le Secrétariat ainsi que le Comité des finances et du risque suivront de près notre situation financière.

7.3 Nous continuons de suivre activement la gestion des financements du PME et, en cas de détournements de fonds, nos agents partenaires s'efforcent d'obtenir un remboursement et de tirer des enseignements pour l'avenir. Comme indiqué précédemment, en Ouganda, l'agent partenaire (la Banque mondiale) avait ouvert une enquête sur des allégations de fraude dans la construction d'écoles. L'affaire a été classée, les allégations n'ayant pu être confirmées. En Éthiopie, comme indiqué précédemment, l'agent partenaire (la Banque mondiale) a ouvert une enquête sur des allégations de fraude dans la passation de marchés pour les manuels scolaires, enquête qui est encore en cours. Le Secrétariat continuera de suivre régulièrement ces affaires et tiendra le Conseil et le Comité des finances et du risque au courant de la situation.

8. Gestion et budget du Secrétariat

8.1 Le Secrétariat continue à rechercher des **gains d'efficacité** sous la conduite du directeur général adjoint. On trouvera de plus amples détails dans le document sur le budget et programme de travail du Secrétariat. Parmi les principaux gains d'efficacité réalisés depuis mon dernier rapport en décembre, je citerai la création de deux équipes spéciales au sein du Secrétariat qui ont contribué pour beaucoup à augmenter les financements approuvés et à régler les problèmes de retard. L'équipe

chargée des approbations et décaissements se réunit une fois par semaine pour identifier et résoudre les obstacles qui retardent l'approbation et le décaissement des financements, en mobilisant les capacités du partenariat dans son ensemble pour régler les problèmes au niveau des pays. L'équipe spéciale COVID-19 créée fin mars a supervisé tous les aspects des mesures prises par le Secrétariat en réponse à la pandémie, notamment l'approbation par le Conseil et la mise en place d'un guichet de financement accéléré COVID-19. Nous avons simplifié nos processus internes d'approbation des requêtes de financement de faible montant (environ 80 par an) et délégué les pouvoirs correspondants, ce qui a sensiblement réduit le travail et les délais de traitement de ces requêtes. En outre, les décisions prises par le Conseil en décembre, et plus récemment celle d'élargir les pouvoirs délégués au Secrétariat pour l'approbation des requêtes de financement Covid-19, ont accéléré la réponse du PME aux besoins des pays, réduisant ainsi les coûts de transaction et la charge de travail.

8.2 Pour l'exercice 2021, la priorité restera de gagner en efficacité, notamment en veillant à mettre en place des **procédures et processus efficaces et efficaces** afin de pouvoir apporter à notre modèle opérationnel les modifications nécessaires pour mettre en œuvre notre nouveau plan stratégique. Nous investirons dans le renforcement de nos systèmes de gestion de la relation-client et continuerons d'utiliser et affiner les outils technologiques déployés en réponse à la pandémie pour gagner en efficacité, selon qu'il conviendra. Le Secrétariat est également en cours de **restructuration** pour nous efforcer d'améliorer et consolider notre appui aux autorités des pays partenaires, de renforcer la fonction d'évaluation et d'apprentissage, et d'améliorer l'efficacité de nos activités de financement. On trouvera de plus amples détails sur la dotation en personnel du Secrétariat à l'annexe B. Le Secrétariat continue de fonctionner avec une grande rigueur budgétaire et les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 ne devraient pas excéder 90 % du budget approuvé. Le **montant total demandé pour l'exercice 2021** représente une légère hausse de 2,2 % par rapport à l'exercice 2020, sans augmentation du personnel permanent. Nous examinerons les besoins en personnel à plus long terme lorsque les incidences opérationnelles de notre prochain plan stratégique seront plus claires.

8.3 Le siège européen du Secrétariat à **Paris** continue de s'agrandir. Sept personnes sont en place et l'effectif devrait atteindre 10 ou 11 personnes au cours des prochains mois. Nous devrions avoir environ 25 personnes en places d'ici à l'exercice 2022, mais le déménagement à Paris de membres du personnel en poste à Washington a posé des difficultés en raison des modifications apportées aux politiques de la Banque mondiale en matière de rémunération et de prestations sociales, à quoi s'ajoute le fait que les affectations temporaires sont limitées par la Banque (50% des effectifs initialement prévus). Ces modifications sont liées au processus de décentralisation engagé par la Banque au début de l'exercice 2020. Les coûts d'aménagement du bureau devraient être

entièrement couverts par la contribution de la France, et les salaires étant 15 à 20 % moins élevés à Paris qu'à Washington, nous réaliserons des économies mais elles ne se matérialiseront pas avant que l'effectif du bureau soit au complet.

9. Conclusion

9.1 Le PME tire le meilleur parti possible de sa plateforme pour faire face à la pandémie de COVID-19. En cette période exceptionnelle, nous avons adopté de nouvelles méthodes de travail et des programmes adaptés aux besoins. Nous avons déployé nos actifs et modifié nos processus internes, tout en recourant au télétravail pour que les pays reçoivent rapidement les fonds. Nous avons renforcé de manière efficiente et efficace l'appui fourni aux pays qui ont dû prendre des mesures urgentes après la fermeture des écoles. Et nous avons poursuivi l'élaboration du plan stratégique et la préparation de la reconstitution des ressources.

9.2 Nous traversons une époque de difficultés et défis sans précédent. L'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs se fera sentir à travers le monde pendant des années. Nous devons poursuivre nos efforts, avec la souplesse d'adaptation voulue, et avancer sur tous les fronts. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de millions d'enfants dont l'éducation est au point mort et de millions d'autres qui risquent de ne jamais retourner à l'école. Nous avons une occasion d'aider les pays partenaires à reconstruire en mieux pour forger l'avenir des enfants à travers le monde qui ne savent peut-être pas qui nous sommes mais qui ont besoin de nous maintenant plus que jamais. Nous pouvons et devons relever ce défi.

ANNEXE A

Dotation en personnel du Secrétariat du PME : Modifications passées et futures (mai 2020)

Le document du Conseil sur le budget et le programme de travail examine la dotation en personnel et la structure du Secrétariat dans le contexte du budget et des gains d'efficacité. En nous appuyant sur ce document, nous répondons ici aux demandes d'information des membres du Conseil sur les modifications apportées ou prévues dans l'effectif et la structure du Secrétariat.

Comment l'effectif et la structure ont-ils évolué depuis l'année dernière ?

L'effectif du PME n'a pas changé l'année dernière. Il y a cependant trois changements à signaler :

- Le PME recourt davantage à des consultants sous contrat de durée prolongée (Extended Term Consultants - ETC) — financés au moyen d'un budget variable — pour répondre aux besoins de personnel au-delà des 108 postes alloués.
- Un budget supplémentaire a été approuvé en décembre 2019, ce qui a permis d'ajouter des postes de consultants ETC, dont la plupart ont été pourvus.
- Sur une base continue, environ 7 % des postes du PME qui relèvent de contrats à durée déterminée sont vacants en raison de la rotation normale du personnel et des délais de recrutement. Cependant, la plupart de ces postes sont actuellement pourvus. Cela limitera dans une certaine mesure la possibilité de redéployer les postes vacants en fonction des nouveaux besoins, et de les utiliser pour le bureau de Paris.

Changements structurels :

- Un poste du Bureau exécutif du PME — Assistant spécial de la directrice générale — a été transformé en poste d'encadrement (« Chef du Bureau exécutif »). Ce nouveau poste permettra d'assurer une meilleure coordination au sein du Bureau exécutif et dans l'ensemble du Secrétariat pour les fonctions essentielles.
- Les réaffectations de personnel demandées par le Conseil en juin 2019 — transfert de deux membres de l'équipe du risque et de la conformité à l'équipe de soutien aux pays et doublement de l'effectif de l'équipe chargée de l'égalité des sexes (deux personnes au lieu d'une) — ont eu lieu.

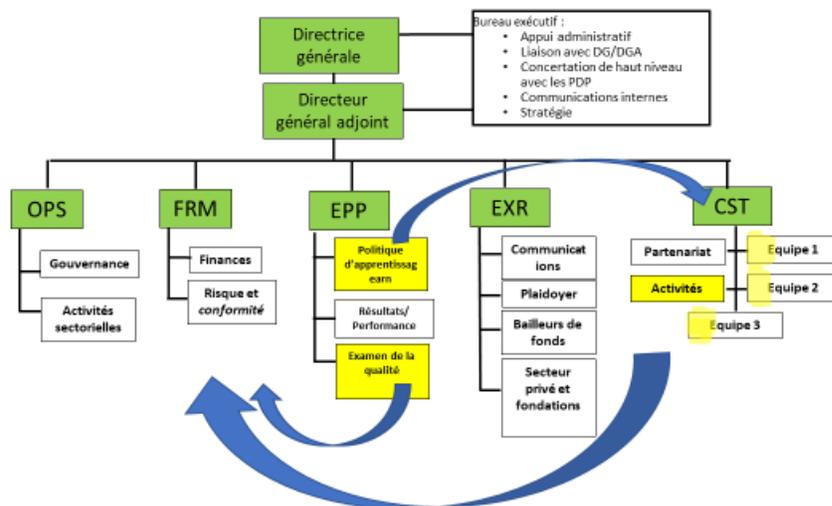
Une augmentation de personnel est-elle prévue pour l'exercice 2021 ?

- La proposition de budget présentée au Conseil du PME ne prévoit aucune augmentation de personnel. Ces prévisions pourraient changer dans le courant de l'année lorsque l'incidence de la stratégie 2025 du PME sera mieux connue. Le Secrétariat fournira de plus amples informations à la réunion du Conseil en décembre 2020 sur les incidences de la stratégie 2025 et de la revue de la gouvernance sur la dotation en effectifs. L'analyse risque cependant de ne pas prendre en compte les décisions que prendra le Conseil sur la stratégie et la gouvernance à la réunion de décembre.

Quels changements structurels sont prévus pour l'exercice 2021 ?

- Comme indiqué dans le document sur le budget et le programme de travail pour l'exercice 2021, le Secrétariat apporte des modifications pour continuer de gagner en efficacité et en efficacité, ainsi que pour recentrer les efforts sur les activités axées sur les pays. La nouvelle structure permettra également au Secrétariat de mettre en œuvre le nouveau plan stratégique une fois qu'il aura été approuvé en décembre 2020.
- La plupart des modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Leur planification est bien avancée, mais quelques ajustements sont encore envisagés pour juillet 2020 et d'autres décisions pourraient être prises, selon les résultats du nouveau plan stratégique l'année prochaine.
- Le diagramme ci-dessous illustre trois principaux changements qui prendront effet le 1^{er} juillet 2020 :

Organigramme fonctionnel du Secrétariat du PME vue d'ensemble des modifications



Ces changements peuvent se résumer comme suit :

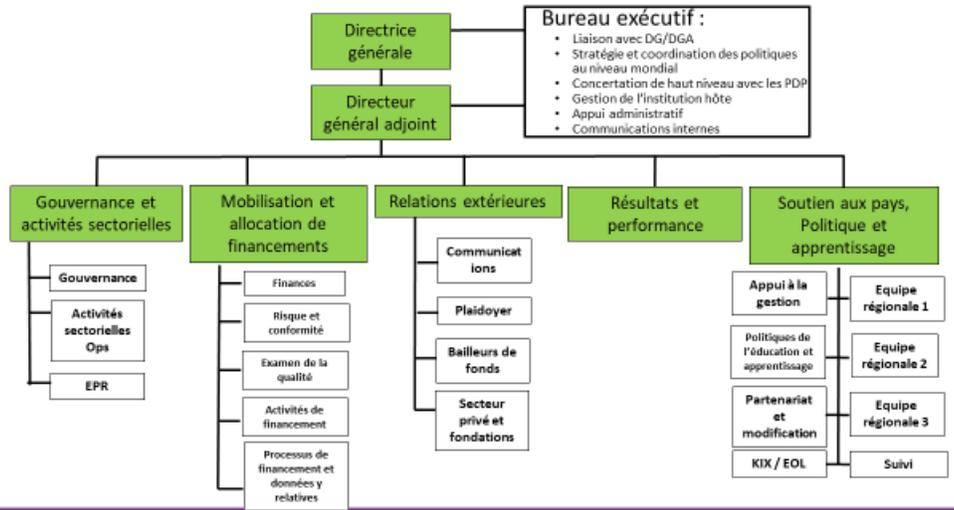
1. Les activités de financement seront transférées de l'ancienne équipe de soutien aux pays (CST) à l'équipe Finances et gestion des risques (FRM) pour créer une nouvelle équipe Mobilisation et allocation de financements (FGO) qui s'occupera des activités liées aux requêtes de financement et à la mise en œuvre des financements, l'accent étant mis sur les aspects administratifs des financements. Les questions de fond, telles que la performance des financements par rapport aux objectifs, continueront de relever de l'appui aux pays. Les responsables-pays resteront le principal point de contact avec les pays, tandis que l'équipe Mobilisation et allocation de financements travaillera avec les agents partenaires. Cette modification vise à libérer les responsables-pays et autres personnes chargées de l'appui aux pays des tâches administratives liées aux financements pour qu'ils puissent se concentrer sur le renforcement du secteur et le dialogue sur l'action à mener avec leurs pays en développement partenaires. Par ailleurs, grâce à cette modification, le processus d'examen et d'approbation des requêtes de financement gagnera en efficacité et la gestion des financements sera renforcée. Sven Baeten prendra la tête de l'équipe Mobilisation et allocation de financements en juillet. Suite à sa mutation, un poste vacant de niveau GG sera pourvu, et son titulaire rendra compte à Sven. D'ici à la fin de l'année, d'autres membres du personnel en poste seront transférés.
2. Parallèlement au transfert des activités de financement, l'équipe d'évaluation de la qualité, qui facilite l'examen des requêtes de financement et des plans sectoriels de l'éducation, et les membres de l'équipe de soutien aux pays qui gèrent les systèmes de données sur les financements, seront également transférés à l'équipe Mobilisation et allocation de financements. Ce regroupement des activités de financement, des données sur les financements et de l'examen de la qualité améliorera l'efficacité et renforcera la capacité d'adaptation du Secrétariat.
3. Pour renforcer les synergies et l'alignement avec les besoins des pays en développement partenaires, l'équipe Politiques de l'éducation et apprentissage (EPL) — qui s'occupe des domaines thématiques tels que l'égalité des sexes, l'éducation de la petite enfance et les évaluations de l'apprentissage — sera regroupée avec l'équipe de soutien aux pays. Les équipes travaillent déjà en étroite collaboration, et l'alignement devrait se poursuivre au fil du temps. Un membre du personnel existant remplacera Sven Baeten au poste de responsable régional. La nouvelle équipe sera dirigée par le directeur technique du PME, Jo Bourne.

Suite aux changements susmentionnés, la fonction Résultats et performance sera confiée une équipe spéciale qui rendra directement compte au directeur général adjoint. Nidhi Khattri, détachée du

groupe d'évaluation indépendant afin de diriger cette fonction dans le cadre d'un contrat à court terme, restera à la tête de cette équipe après avoir officiellement rejoint le PME le 1^{er} mai. Elle fait partie de l'équipe de direction.

Organigramme fonctionnel du Secrétariat du PME

Projet pour le 1er juillet 2020 (établi le 29 mai)



ANNEXE B

Application du Mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du PME par la Banque mondiale (1 janvier 2020 – 30 juin 2020)

BOD/2018/12-01–Dispositions institutionnelles :

Le Conseil d'administration :

2. décide de ce qui suit :

j. demander en outre à la directrice générale du PME de veiller à ajouter dans son rapport au Conseil un point récurrent sur l'application des modalités d'hébergement de la Banque mondiale dans la pratique.

1.1 Cette annexe constitue la troisième mise à jour présentée au Conseil sur l'application du Mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du Partenariat mondial pour l'éducation par la Banque mondiale (ci-après désigné « le Mémorandum d'accord »). Je remercie à nouveau Annette Dixon, Vice-présidente du Pôle d'expertise pour le développement humain à la Banque mondiale, ainsi que son équipe de direction, pour la cordialité de nos relations de travail.

1.2 Comme le montre le tableau ci-dessous, les modalités d'application du Mémorandum d'accord sont essentiellement conformes à celles prévues dans le Mémorandum. Je voudrais cependant appeler l'attention du Conseil sur deux points qui concernent la manière dont certaines dispositions du Mémorandum d'accord permettent l'application de décisions essentielles prises par le Conseil du PME. Le Secrétariat du GPE a discuté des deux questions mentionnées ci-dessous avec le Vice-président du Groupe des pratiques de développement humain avant la soumission de ce rapport et cherchera à continuer de les faire progresser avec des collègues de la Banque mondiale.

1.3 Le premier point concerne le calendrier de mise en œuvre de la décision d'ouvrir un bureau à Paris, prise par le Conseil du PME en juin 2019. Cette décision s'est avérée difficile à appliquer en raison des modifications apportées, ou qui risquent d'être apportées, à la politique de gestion des ressources humaines de la Banque mondiale dans le cadre de sa décentralisation. Ces modifications ont limité l'éventail des possibilités sur lesquelles comptait le Secrétariat du PME pour la réaffectation du personnel existant à Paris. Par exemple, le recours à des affectations temporaires pour la moitié du personnel du bureau de Paris, comme prévu dans les documents du Conseil de juin 2019, n'est plus une option possible. En outre, le barème des salaires à Paris, comparé à celui de

Washington, est moins élevé que prévu lorsque le Conseil a décidé d'ouvrir un bureau à Paris. La décision de la Banque mondiale d'augmenter les salaires de Washington de 2,3 % durant l'exercice 2021, mais pas à Paris, va creuser encore l'écart. Nous anticipons donc que le bureau de Paris sera essentiellement composé de nouvelles personnes recrutées au bureau de Washington pour des postes devenus vacants qui peuvent être transférés à Paris. En conséquence, près d'un an après la décision d'ouvrir le bureau de Paris, seulement un membre du personnel du Secrétariat du PME à Washington a été muté à Paris, et deux autres devraient l'être en septembre. Avec sept personnes actuellement en place, dont quatre nouvelles recrues (personnel permanent et consultants sous contrat de durée prolongée), et deux autres recrutements en cours, l'effectif du bureau de Paris devrait correspondre à celui initialement prévu et comprendre 10 ou 11 personnes en septembre. Malgré notre ferme intention d'avoir un bureau à Paris pour des raisons commerciales, et d'atteindre l'effectif prévu, le plus grand recours à des embauches pour les postes vacants dans un contexte de croissance zéro des effectifs signifie que le rythme sera plus lent que celui prévu par le Conseil dans sa décision de juin 2019.

1.4 Le deuxième problème concerne la mise en œuvre des subventions du GPE. Ensemble, les sections 6c et 9 traitent de la fonction d'agence de subvention, notant que la Banque mondiale, agissant en tant qu'agent de subvention pour le Fonds du GPE, est responsable devant le Conseil d'administration du GPE. En outre, la section 9 (b) iii détaille les différentes manières dont le Secrétariat du GPE peut raisonnablement tenir la Banque mondiale, agissant en tant qu'agent de subvention, responsable de l'exécution des fonctions d'agent de subvention. Entre autres, ces moyens comprennent la surveillance des dépenses efficaces et efficaces et le suivi et l'évaluation des subventions financées par le GPE. Reflétant les conclusions de la récente évaluation indépendante et d'un précédent examen interne, le Secrétariat du GPE reste préoccupé par la rapidité de son processus global d'octroi de subventions. Afin de renforcer sa capacité à remplir ses obligations au titre de la section 9 (b) iii, le Secrétariat du GPE met en place une unité dédiée aux opérations de subvention, dont le mandat spécifique comprendra les actions qui y sont spécifiées. Le Secrétariat a fait part de ses préoccupations concernant le respect des délais et de ses projets de création de cette unité dédiée avec la vice-présidente du Groupe de pratique du développement humain et son équipe. Ils ont aimablement demandé que le principal moyen de rendre compte de la performance globale des subventions reste le processus d'examen annuel des performances, généralement conclu en novembre de chaque année. Ils ont également convenu de travailler avec le Secrétariat pour faciliter la collaboration avec la nouvelle structure de la Banque mondiale dans laquelle la responsabilité des opérations a été transférée à sept départements régionaux.

1.5 On trouvera dans le tableau ci-dessous les dispositions spécifiques du Mémoire d'accord relatif à l'hébergement du PME par la Banque mondiale et la référence à l'article du Mémoire d'accord qui décrit, conformément aux instructions du Conseil, la manière dont celui-ci est informé de l'application des modalités d'hébergement.

Mémoire d'accord relatif à l'hébergement du PME par la Banque mondiale – Texte et références

Gouvernance	Référence	Notes
La Banque mondiale est un agent facilitateur et ne cherchera pas à intervenir de quelle que manière que ce soit dans la gouvernance du PME.	Art. II 6) a)	Conforme au Mémoire d'accord.
Le Vice-président en charge de l'hébergement veille à l'application des dispositions du Mémoire d'accord pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat du PME au sein de la Banque mondiale.	Art. II 4) c)	Conforme au Mémoire d'accord.
Stratégie	Référence	Notes
La Banque mondiale s'efforce d'assurer un bon alignement stratégique sur la vision globale, le mandat, les objectifs et les modalités du Secrétariat du PME.	Art. II 3) c)	Conforme au Mémoire d'accord.
L'hébergement du Secrétariat du PME dans les locaux du Bureau de la Vice-présidente en charge du développement humain permettra un meilleur alignement sur la planification du secteur de l'éducation et une bonne coordination pour le suivi de l'objectif de développement durable no 4, assurera l'harmonisation avec l'architecture de l'aide à l'éducation et permettra au Secrétariat du PME de bénéficier de la présence de la Banque mondiale dans les pays.	Art. II 7) b)	Questions de contrôle efficace de la mise en œuvre des subventions en discussion.
Conformité de la politique du PME	Référence	Notes
<u>Politiques et procédures relatives aux ressources humaines</u> – notamment limitation des grades pouvant être atteints, alignement des salaires du personnel du Secrétariat du PME sur ceux du personnel de la Banque mondiale, définition des fourchettes des salaires. L'effectif du PME peut augmenter même si les effectifs de la Banque mondiale restent inchangés ou diminuent.	Art. II 1) c); Art. II 3) b); Art. II 5) c); Art. II 11) a) b) c) ;	La question des salaires au bureau de Paris est encore à l'étude.
<u>Prestations de la directrice générale</u> – Le GEC utilisera les outils d'évaluation du travail du personnel de la Banque mondiale pour guider l'évaluation de la qualité des prestations de la directrice générale par le Conseil du PME, lequel recommandera une note d'évaluation au Bureau de la Vice-présidente en charge du développement humain qui	Art. II 12) a)	Conforme au Mémoire d'accord.

enregistrera cette note dans le système de gestion des ressources humaines de la Banque mondiale.		
<u>Politique de passation des marchés pour le Partenariat et ses opérations</u> – Le Secrétariat du PME consulera le service des achats de la Banque mondiale deux fois par an sur les besoins en matière d’achats du PME prévus pour les six (6) mois suivants.	Art. II 1) c; Art. II 3) b; Art. III 2); Art. III 3) a) b) c)	Conforme au Mémoire d’accord.
<u>Politique informatique</u> - Le Secrétariat du PME et la Banque mondiale coopéreront pour assurer la compatibilité et la sécurité de leur infrastructure informatique.	Art. III 4) a) b) c)	Les solutions informatiques destinées à faciliter le travail du Secrétariat sont limitées et souvent mal adaptées.
<u>Politique relative aux voyages</u> – Le personnel du PME appliquera les directives et pratiques de la Banque mondiale en matière de voyages et de sécurité.	Art. III 5) a) b) c)	Conforme au Mémoire d’accord.
Gestion du Secrétariat	Référence	Notes
L’évaluation du Secrétariat du PME par le Bureau de la Vice-présidente mettra l’accent sur l’alignement des plans de dotation en personnel sur les ressources disponibles et sur l’application des règles et procédures de gestion des ressources financières et humaines de la Banque mondiale.	Art. II 5) b);	Conforme au Mémoire d’accord.
Rôles de la Banque mondiale	Référence	Notes
<u>Organisme d’hébergement</u> – Access à toute la gamme de services d’appui administratif de la Banque mondiale, notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, systèmes informatiques, services juridiques, comptabilité, voyages, sécurité, installations et justice interne, utilisation des services d’appui et des bureaux de la Banque mondiale dans le monde, et possibilité d’héberger le personnel du PME dans ces bureaux de même que dans tous les autres services de la Banque mondiale.	Art. II 6 a); Art. II 8) a); Art. II 8) b); Art. III 6)	Les solutions informatiques destinées à faciliter le travail du Secrétariat sont limitées et souvent mal adaptées.
<u>Administrateur fiduciaire</u> – Fournit les services suivants : recouvrement des contributions, administration et investissement des fonds, transfert des fonds aux agents d’exécution et gestion financière et fiduciaire.	Art. II 6 b); Art. II 3) b); Art. II 9) a); Art. VI 2)	Conforme au Mémoire d’accord. Voir au dessus.
<u>Agent partenaire</u> – Tout les membres du personnel de l’agent partenaire qui siègent dans un organe du PME doivent s’abstenir de participer aux décisions qui concernent la Banque mondiale. Le Secrétariat du PME peut raisonnablement demander à la Banque mondiale de répondre de ses actes en tant qu’agent partenaire.	Art. II 6) c); Art. II 3) b); Art. II 9) b) iii)	Conforme au Mémoire d’accord.

<u>Membre du Conseil</u> – Le représentant de la Banque mondiale assure le contrôle de la gouvernance et le contrôle financier pour garantir que le PME est structuré, dirigé et administré de façon efficace, efficiente et éthique. Il surveille et évalue l'efficacité globale et les risques liés aux activités du PME, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'atténuation de ces risques.	Art. II 6) d	Conforme au Mémorandum d'accord.
Autres questions administratives	Référence	Notes
<u>Communications</u> - Le personnel chargé des communications au Secrétariat du PME entretient des contacts réguliers avec le service des relations extérieures et institutionnelles de la Banque mondiale en ce qui concerne les plans d'information et de sensibilisation du PME pour assurer l'alignement et une bonne coordination.	Art. III 1)	Conforme au Mémorandum d'accord.
Capacités futures	Référence	Notes
Mise en place d'un modèle élargi de collecte de fonds pour faciliter le recouvrement des contributions ou de l'aide en nature fourni par les donateurs non traditionnels.	Art. IV 2)	Sans objet.
Mécanismes de financement novateurs.	Art. IV 3)	Sans objet.
Gestion des risques de change au moyen d'opérations de couverture.	Art. IV 4)	Nouveau mécanisme à l'étude par l'administrateur fiduciaire et le service de trésorerie.
Octroi de fonds directement aux gouvernements nationaux et autres entités non traditionnelles pour la mise en œuvre des financements.	Art. IV 5)	Sans objet.
Hébergement par d'autres institutions.	Art. IV 6)	Sans objet.
Décaissement rapide en utilisant des procédures accélérées ou des installations hébergées.	Art. IV 7)	Sans objet.
Possibilité d'héberger le personnel du Secrétariat du PME ailleurs qu'à Washington.	Art. II 11) c;	Conforme au Mémorandum d'accord.